

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 05 octobre 2015 portant création du Diplôme Universitaire APPAREILLAGE
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 23 janvier 2025 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2024-2025, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire APPAREILLAGE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur LAPEYRE Eric (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur BASTIER Aurélia

Docteur BORRINI Léo (CORPS DES MÉDECINS DES ARMÉES)

Docteur MOM Alicia

Docteur VERRANDO Alix (CORPS DES MÉDECINS DES ARMÉES)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

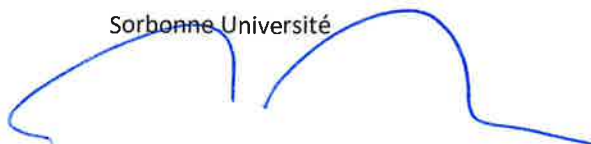
Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 14 mai 2025

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université



Bruno RIOU